

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 07 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **31/05/2021**

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Gérald MARTINI, M. Thierry ROMÉY, M. Damien MONNET, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Julien JARRAND-MARTIN, M. Franck WODARCZAK, Mme Gersande VASSIEUX, Mme Victoria ROMÉY, Mme Nathalie CHABAL, M. Jérémy BEAULIEU

Absents : M. Christophe BELLIER, Mme Gaëlle CURTET

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Financement de la lutte contre le frelon asiatique

Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

		Prise en charge par :			
		Les communes de la CCRV	Le Conseil Départemental	La SAGDS26 (apiculteurs)	La CCRV convention
Zone financée par un EPCI	Particulier qui signale un nid sur son terrain	50 €	40 €	0 €	Complément
	Apiculteur adhérent qui signale un nid sur son terrain	0 €	40 €	50 €	Complément
	Terrain d'une entreprise / commune	Totalité facture prise en charge par l'entreprise ou la commune (pas de coût administratif GDS ni aide Département)			

Voté à l'unanimité des membres présents

Refus du transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale à la Communauté de Communes du Royans Vercors

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des modalités du transfert de la compétence en matière de PLU aux intercommunalités, telles que prévues par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Le contexte de ce début de mandat n'a pas permis d'engager la préparation du transfert de compétence en matière de d'élaboration de documents d'urbanisme. Ce transfert de compétence demande, à minima, 18 à 24 mois pour être organisé de manière opérationnelle avec les ressources techniques et humaines nécessaires.

Considérant que :

- o La Commune est favorable à poursuivre d'abord la construction d'une vision stratégique de l'intercommunalité, avec le projet de territoire à élaborer avant de s'engager dans la démarche PLUi ;
- o L'intercommunalité du Royans Vercors a été créé au 1er janvier 2017, et de constater la difficulté pour cette nouvelle intercommunalité de se substituer de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu,

- Le Conseil communautaire du Royans Vercors ayant donné un avis de principe défavorable le 27 avril 2021 sur cette prise de compétence pour les raisons exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce contre le transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Royans Vercors.

Voté à l'unanimité des membres présents

Mise au gabarit des tunnels des petits goulets (Département de la Drôme) et alimentation en eau potable (Commune de Ste Eulalie en Royans)

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

La commune de Ste Eulalie avait prévu de remplacer la conduite d'alimentation en eau potable placée sous la chaussée de la RD518 dans le secteur des Petits Goulets.

Le Département a ensuite décidé de mettre au gabarit les tunnels des Petits Goulets. Ces travaux nécessitent une réalisation en 3 tranches avec une coupure totale de la circulation qui sera très pénalisante pour les usagers.

Aussi, afin de simplifier la coordination des travaux et de maîtriser les délais de réalisation, le Département de la Drôme et la Commune ont convenu qu'il était nécessaire d'intégrer les travaux de remplacement de la conduite d'AEP dans le marché de mise au gabarit des tunnels.

Il convient en conséquence de procéder à la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante avec le Département.

Voté à l'unanimité des membres présents

Maison familiale : demande de subvention à l'ANCT pour étude de projet

La commune a rédigé un courrier à l'attention du Préfet de département, délégué territorial de l'ANCT en Drôme, pour demander une prise en charge de tout ou partie des frais d'études liés au projet de la maison familiale et de ses abords.

Cette demande sera instruite par l'ANCT dans le cadre de la prise en charge "Des prestations d'ingénierie gratuites pour les petites communes" (communes de moins de 3500 habitants).

Voté à l'unanimité des membres présents

3. Questions diverses

Cantine : la commission en charge du groupement des prestations de la restauration scolaire s'est réunie afin de choisir le prestataire pour les trois prochaines années. Plein sud restauration a été retenu. Ce choix n'engendre donc aucun changement pour la commune.

Gérald MARTINI informe Le Conseil Municipal qu'une charte du nouvel arrivant va être créée.

Zone des Truchons : une surface de 9000m², dans un premier temps, sera vendue en vue de lotir.

Les travaux au niveau du captage d'eau potable situé à la cité EDF ont été effectués.

Cascade Blanche : La saison estivale commence, la fréquentation du site augmente, et les déchets également. La commune va mettre en place des poubelles supplémentaires.

Marché du Pied de Nez : Le marché va être prolongé pour une durée d'un mois.

Gestion des déchets : des incivilités ont été constatées au niveau des points propres. Un rappel des règles de vie sera fait dans le prochain journal communal.

Le Maire,
Olivier TESTOUD

